



COMMUNE DE MAURECOURT
78780

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date convocation :
5 décembre 2023

Date affichage avis :
5 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Objet :
**CESSION D'UN
BIEN IMMOBILIER
COMMUNAL SITUE
AU 15 RUE
MAURICE
BERTEAUX**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire.

Etaient présents : M. Xavier TALON, Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, M. Joël DRECCOURT, Mme Annie LE MEZEC, Mme Martine DUPUY, M. Jean-Pierre BAUDIN, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, Mme Astrid DELANNOY, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Joël TISSIER, Mme Martine MORY, Mme Estelle DRENO, M. Adrien LE TALLEC (arrivé à 19h15),

Excusés : Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO (représentée par M. Xavier TALON), M. Anthony DESCHAMPS (représenté par M. Didier GUERREY), M. Gilles VARIN (représenté par M. Daniel WOTIN), Mme Annie ALLOITTEAU (représentée par M. Joël DRECCOURT), M. Patrick CHALES (représenté par M. René CHOTEAU), Mme Béatrice BOUREL (représentée par Mme Nicole COURBET),

Absents : Mme Félisberta MENDES-SEMEDO, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY,

Secrétaire de séance : M. Christian DOUSPIS

Le conseil municipal,

Sur présentation de Madame BARATELLA,

Vu le bureau municipal du 04/12/2023,

Vu le prix de vente de 190 000,00 euros net de l'ancienne Caisse d'Épargne proposé et l'acceptation de ce prix par Monsieur Emmanuel RANDON avec faculté de substitution au profit de toutes personnes morales dans laquelle le bénéficiaire serait associé, 26 rue de la Pointe des Carreaux, 78780 Maurecourt pour l'installation de son activité paramédicale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le principe de cession de la parcelle AH 1364 d'une superficie de 155 m² au prix fixe et global de 190 000,00 euros net vendeur, les frais étant à la charge de l'acheteur.

Fixe au nom de la commune la condition suspensive suivante :

- Compromis de vente d'une durée de six mois, avec possibilité de reconduction expresse et pour une même durée maximum.

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tous documents afférents à la vente.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Didier GUERREY

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20231214-2023-64-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023